

# **Services pour les personnes sourdes ou malentendantes**

Département de l'éducation de l'État du Maryland  
Division des services de réadaptation (DORS)

## **Les programmes et services de la DORS aident les personnes handicapées à travailler !**

- Services d'emploi de réadaptation professionnelle (VR) pour aider les demandeurs d'emploi sourds ou malentendants à se préparer et à en trouver un.
- Services d'emploi pour élèves (SES) et services de transition vers l'emploi (Pre-ETS) pour les élèves sourds ou malentendants.

La DORS offre aux demandeurs d'emploi sourds ou malentendants des services d'emploi de VR par l'intermédiaire d'une unité dédiée aux sourds et malentendants (DHHU), qui fournit également des services d'emploi pour les élèves (SES) et des services de transition avant l'emploi (Pre-ETS) aux élèves âgés de 14 à 21 ans qui sont sourds ou malentendants.

- Si vous êtes éligible aux services DORS, vous travaillerez avec un conseiller en réadaptation pour les sourds (RCD) de la DHHU. Tout le personnel de la DHHU parle couramment la langue des signes américaine (ASL), de nombreux conseillers en réadaptation sont eux- mêmes sourds et tous connaissent la culture des sourds.
- L'équipe de la DHHU coordonne les services d'interprétation, y compris l'utilisation de l'interprétation vidéo à distance (VRI).
- Les RCD peuvent fournir des informations sur les technologies d'assistance (TA) telles que les dispositifs d'écoute assistée, les dispositifs d'alerte connectés à une sonnette, un téléphone

ou une alarme, ainsi qu'une formation sur la manière d'utiliser les TA.

- Les services de main-d'œuvre et de technologie de la DORS peuvent être disponibles pour fournir des services d'évaluation, de formation et de gestion de cas aux demandeurs d'emploi et aux élèves sourds ou malentendants.

## **Services de l'emploi**

### **Réhabilitation professionnelle (VR)**

La DORS aide les personnes handicapées en leur fournissant des programmes et des services pour les aider à se préparer à l'emploi, à aller travailler et à conserver leur emploi. Si vous êtes éligible pour bénéficier des services de réadaptation professionnelle, vous travaillerez avec un RCD pour choisir parmi les programmes et services suivants :

- Solutions technologiques d'assistance pour les besoins liés au handicap.
- Orientation professionnelle et prise de décision en fonction de vos intérêts, de vos capacités et de vos objectifs.
- Services d'accompagnement à l'emploi et d'aide à l'emploi.
- Formation aux compétences professionnelles débouchant sur des diplômes répondant aux exigences du marché du travail local.
- Services de recherche d'emploi et de placement.
- Formation pour se préparer à l'emploi.

### **Éligibilité aux services d'emploi de VR**

- La loi fédérale exige que la DORS fournit des services de réadaptation professionnelle (VR) et des services d'emploi

pour les élèves en priorité aux personnes présentant les handicaps les plus importants.

- En raison des limitations de ressources, les personnes éligibles mais souffrant de handicaps moins graves peuvent être placées sur la liste d'attente des services.
- Les bénéficiaires du revenu supplémentaire de sécurité (SSI) et de l'assurance invalidité de sécurité sociale (SSDI) sont présumés éligibles aux services.

Votre conseiller en réadaptation pour les sourds vous fournira de plus amples informations.

## **Services pour les élèves sourds ou malentendants**

### **Le DORS fournit des services de transition pour les élèves handicapés.**

Les services de transition pour les élèves handicapés sont des activités qui préparent les élèves handicapés à passer de l'école à la vie postscolaire.

Un élève handicapé est une personne qui :

- est inscrite dans une école secondaire (y compris l'école à domicile ou un autre programme d'enseignement secondaire alternatif), dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou dans un autre programme d'enseignement reconnu, et n'a pas obtenu de diplôme ou ne s'est pas retiré.
- est âgée d'au moins 14 ans et de moins de 22 ans.
- et présente un handicap documenté par un programme d'enseignement individualisé (IEP), un plan 504 ou un dossier médical.

La DORS propose deux ensembles de services pour les élèves handicapés :

## **Services de transition avant l'emploi (élèves âgés de 14 à 21 ans) :**

Les services de transition préalable à l'emploi (Pre-ETS) offrent aux élèves handicapés la possibilité d'expérimenter et d'explorer le monde du travail. Les cinq services spécifiques proposés sont les suivants :

- Conseils en matière de recherche d'emploi
- Formation à l'autopromotion
- Conseils sur les possibilités d'éducation postsecondaire
- Formation à la préparation au travail
- Expériences d'apprentissage en milieu professionnel

## **Services d'emploi pour les élèves (élèves âgés de 14 à 21 ans) :**

Les services d'emploi pour les élèves sont destinés aux élèves handicapés qui souhaitent bénéficier du programme Pre-ETS et obtenir ou se préparer à un emploi intéressant et à une carrière réussie. Une large gamme de services d'emploi de VR peut être mise à la disposition de ces élèves.

Contrairement au Pre-ETS, les services d'emploi pour élèves sont soumis à des conditions d'éligibilité.

Votre conseiller de la DORS vous fournira de plus amples informations.

## **Demande de services DORS**

Allez sur [dors.maryland.gov](http://dors.maryland.gov) et sélectionnez Demander les services de la DORS. Vous serez contacté(e) pour organiser une réunion d'accueil au cours de laquelle un conseiller de la DORS recueillera et fournira des informations concernant l'éligibilité. Ce formulaire peut être rempli par n'importe qui - le demandeur d'emploi ou

l'élève lui-même, un parent ou un membre de la famille, un prestataire de soins médicaux, un enseignant, etc.

## **Unité des sourds et malentendants (DHHU)**

Les conseillers de la DHHU pour les sourds et les malentendants se trouvent dans les bureaux de la DORS dans tout le Maryland. Les services sont également disponibles virtuellement et par visiophone.

Bureau principal de la DHHU

1890 North Market Street Frederick, MD 21701

Téléphone : 410-554-9360

Vidéophone : 410-405-7054 (sourds/malentendants uniquement)

Courriel : [DHHU.DORS@maryland.gov](mailto:DHHU.DORS@maryland.gov)

[dors.maryland.gov](http://dors.maryland.gov)

## **Avis de non-discrimination**

Le Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division des services de réadaptation (DORS) ne pratique aucune discrimination fondée sur l'âge, l'ascendance, la couleur, la croyance, l'identité ou l'expression de genre, l'information génétique, l'état civil, le handicap mental ou physique, l'origine nationale, la race, l'affiliation religieuse, la croyance ou l'opinion, le sexe ou l'orientation sexuelle dans les questions touchant à l'emploi ou à l'accès à ses programmes et à ses activités.

Le programme de réadaptation professionnelle est financé à 78,7 % par une subvention du département américain de l'éducation.

Pour l'année fiscale fédérale 2024, le montant total des subventions accordées s'élève à 60 204 299 dollars. Les 21,3 % restants (14 999 444 \$) ont été financés par des crédits d'État.

© Département de l'éducation de l'État du Maryland, Division des services de réadaptation 2024